



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 FÉVRIER 2021

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce huitième jour de février, de l'an deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard, en présentiel, mais à huis clos.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller ((3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller ((5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

21-02-011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

21-02-012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

21-02-013 DEMANDE D'APPUI - PROJET « EN VEILLANT SU'L PERRON »

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte appui le projet « En veillant su'l perron » déposé dans le cadre de l'appel de projets en milieu rural.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

La municipalité a informé la population, via sa page Facebook, de la procédure à suivre afin de poser des questions aux membres du conseil municipal. Nous avons reçu une question qui est soumise aux membres du conseil.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION





21-02-014 ACTION RÉUSSITE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ATTENDU QUE le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

ATTENDU QUE le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'étude secondaire gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soin de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE les journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité

ADOPTÉE

21-02-015 CAMPAGNE NATIONALE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS -ES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'adopter la déclaration d'engagement : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie », une initiative de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

21-02-016 DEMANDE DE SUBVENTION - COUCHE LAVABLE ET RÉUTILISABLE

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a mis en place un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables en 2009;

ATTENDU QUE ce programme est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale;

ATTENDU QUE les factures originales établissant l'achat, que les preuves de naissances et de résidences des enfants ont été fournies et que les contrats d'engagements précisant que vous vous engagez à utiliser les couches lavables et réutilisables ont été signés par les demandeurs ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une subvention municipale de trois cents dollars (300 \$) à madame Estelle Meilleur, pour l'achat de couche lavable et réutilisable pour ses jumeaux. D'autoriser le versement d'une subvention de cent

Initiales



cinquante dollars (150 \$) à madame Jennifer Godmer pour l'achat de couches lavables et réutilisables.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de janvier dernier. Il a été question du renouvellement de la gestion des bancs de gravier et des baux de camps de chasse et de villégiature pour une période d'un an.

VOIRIE

21-02-017 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de trois cent huit mille cent soixante-quatorze dollars (308 174 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte informe le *Ministère des Transports* de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE

URBANISME

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR ET DIVERSE MODIFICATION

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Yanick Lacroix, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement modifiant le règlement de zonage # 195 en concordance aux modifications du SADR et diverse modification;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;



20-02-026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 195 EN CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SADR ET DIVERSE MODIFICATION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et majoritairement résolu, d'adopté le projet de règlement # 232 tel que présenté;

Pour:5

Contre: 1 (M. Michel Savard)

Abstention: 0

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

21-02-019 EXEMPTION DE TAXES DE SERVICE

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale, deux (2) propriétés ont été créées ;

ATTENDU QUE ces deux (2) propriétés sont problématiques soit par leur titre de propriété, leur situation géographique ou leur superficie;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à enlever les taxes de service sur les propriétés portant les matricules suivants : 0451-75-5797 et 0253-82-2516, et ce pour l'année 2021.

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de janvier 2021.

21-02-020 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de janvier 2021, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-six mille deux cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-cinq sous. (56 223.85 \$)

ADMQ	959,13 \$
Bigué et Bigué	51,23 \$
Bois Turcotte	241,10 \$
Desjardins sécurité financière	973,44 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	5 138.46 \$
Envirobi	1 135.27 \$
Ferabi	307,78 \$
FQM	362,50 \$
Garage Tardif	1 534.00 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	147,61 \$
Hydro-Québec	175,99 \$
JGR Amos	9,15 \$
La Capital assurance	1 780.04 \$
Livraison Parco	37,60 \$





Lord et Gagnon	364,78 \$
M & M Nord-Ouest	650,05 \$
Master card	124,23 \$
Medi-select	116,07 \$
Messer Canada	275,93 \$
Ministre du Revenu	6 527.75 \$
Municipalité de Rivière-Héva	5 306.89 \$
Norinfra	3 368.77 \$
Papeterie Commerciale	173,44 \$
Pelletier Nettoie tout	1 345.21 \$
PG Solutions	154,93 \$
Postes Canada	61,50 \$
Receveur général du Canada	2 479.13 \$
Réusitech	21,79 \$
Rôle de paie	16 102.28 \$
Sanimos	2 003.75 \$
Télébec	515,58 \$
Toromont	1 208.33 \$
UAP	501,81 \$
Ville d'Amos	2 068.33 \$

Total: <u>56 223.85 \$</u>

ADOPTÉE

21-02-021 PROMESSE D'ACHAT-VENTE TERRAIN CHEMIN DU LAC LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'accepter l'offre d'achat de monsieur Ian Lablanc et madame Isabelle St-Pierre pour deux terrains contigus sur le chemin du lac La Motte pour une somme de quarante mille (40 000 \$) dollars avant taxes et d'autoriser monsieur Réjean Richard, Maire ainsi que madame Rachel Cossette directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la transaction. Les deux lots seront sélectionnés dès que la température sera appropriée. Les acheteurs auront la priorité dans le choix des deux terrains, s'il y a une autre demande d'acquisition.

ADOPTÉE

21-02-022 MODIFICATION DE LA COUVERTUE D'ASSURANCE

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a vendu le camion-citerne 1987 depuis quelques années ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte désire augmenter la valeur du bâtiment : garage municipal à cinq cent mille dollars (500 000 \$);

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte désire augmenter la valeur du contenu situé dans le garage municipal à cent vingt mille dollars (120 000 \$);

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'informer la MMQ que nous désirons modifier notre couverture en assurance telle qu'énumérée ci-haut.

ADOPTÉE



21-02-023 **AFFECTATION 2020 - OMH**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation d'Amos n'a pas fourni les prévisions budgétaires pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a réservé une somme de trois mille dollars (3 000 \$) pour sa contribution pour l'année 2020;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'affecter la somme de trois mille dollars (3 000 \$) de l'année financière 2020 pour le paiement des sommes dû à l'Office municipal d'Habitation pour l'année 2020

ADOPTÉE

21-02-024 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MOTTE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier de la Bibliothèque de La Motte pour l'année 2020.

IL EST PROPOSÉ, par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'un montant de mille deux cents dollars (1 200,00 \$) à titre de contribution municipale pour l'année 2021 tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

21-02-025 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20h18.	
ADOPTÉE	
Directrice générale	
et Secrétaire-trésorière	Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».





Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

21-02-016 21-02-020 21-02-023 21-02-024

Signé ce dixième jour de février de l'an deux mille vingt et un